

Gendarmerie nationale sénégalaise

année de création : 1962

ministère de rattachement : ministères forces armées

statut du dirigeant : militaire

adresse du Haut commandement de la gendarmerie

Rue Maréchal Foch X Rue Maréchal Joffre

Dakar Plateau.

4041 Dakar

site web :

<https://www.forcesarmees.gouv.sn/services-propres/haut-commandement-de-la-gendarmerie-nationale>



Histoire de l'Institution

Avant l'indépendance, la présence des gendarmes français remonte à 1843. En 1854, un détachement de gendarmes à pied est créé par le décret impérial du 30 septembre. De 1854 à 1915, le détachement subit de nombreuses variations d'effectifs et son existence est remise en cause plusieurs fois.

Supprimé de 1890 à 1899, il connaît à partir de 1915 une phase d'accroissement progressive. Le lieutenant Gaston Merhle, placé à la tête du détachement de 1921 à 1941, encourage son développement. Il étend les attributions de l'institution, accroît son réseau de brigades qui, du Sénégal, déborde progressivement sur le Soudan français (actuel Mali) et la Guinée.

En 1928, il crée la Garde rouge, prestigieuse unité d'élite toujours en service. À partir de 1945, le détachement, qui est transformé en compagnie par le décret du 23 août 1949, connaît une période d'expansion rapide. En 1954, les effectifs sont de 40 officiers, 589 sous-officiers et 1 443 auxiliaires. En 1957, le groupe de gendarmerie du Sénégal est institué par la décision ministérielle du 27 novembre. En 1958, les premiers élèves-gendarmes sénégalais sont recrutés. En janvier 1960, le groupement de gendarmerie du Sénégal comprend un état-major, 2 escadrons mobiles (dont un monté) et 5 compagnies territoriales.

Le 20 juin 1960, le Sénégal accède à l'indépendance au sein de la fédération du Mali, avant de faire sécession le 20 août avec le soutien des gendarmes sénégalais. En 1962, le premier directeur est le capitaine Ameth Fall. En 1963, le décret n° 63-294 du 11 mai organise la Gendarmerie nationale sénégalaise qui fait partie intégrante des forces armées sénégalaises. En mai 1964, le décret n° 64-347 instaure un directeur adjoint. En octobre 1965, le décret n° 65-965 organise l'Inspection générale de la gendarmerie et de la Garde républicaine sénégalaise. En 1968, le décret n° 68-929 du 28 août réorganisant la gendarmerie sénégalaise réaffirme son appartenance aux forces armées.

La Gendarmerie nationale sénégalaise est dirigée par un Haut-Commandant, secondé par un Commandant des forces de gendarmerie (le général de Brigade Jean Alfred DIALLO est nommé Haut-Commandant de la gendarmerie et le Commandant Wally FAYE, commandant des forces de gendarmerie). À partir de 1972, le Haut-Commandant de la gendarmerie et Directeur de la Justice militaire dépend directement du ministère des Forces Armées. Il a le rang et les prérogatives du chef d'état-major général des armées. En 1974, le décret n° 74-751 du 13 juin réglemente l'emploi et le service de la gendarmerie. En juillet 1974, le décret n° 74-714 portant organisation de la Gendarmerie nationale sénégalaise réinstaure une Direction de la gendarmerie sénégalaise.

En juillet 1976, les missions de la Gendarmerie nationale sénégalaise s'accroissant de jour en jour, une Légion de gendarmerie d'intervention est créée. Le décret n° 76-778 du 22 juillet 1976 en fixe l'organisation et l'emploi. En août 1977 est mis sur pied le Groupe d'intervention de la Gendarmerie nationale sénégalaise (GIGNS). En décembre 1981, le titre de Haut-Commandant de la gendarmerie réapparaît. En août 1984, la Loi n° 84-62 du 16 janvier réorganise les forces armées sénégalaises. L'évolution des structures au niveau de ces dernières, entraîne la création des deux grandes subdivisions d'arme, la gendarmerie mobile et la gendarmerie territoriale.

En 1991, le décret n° 91-803 du 23 août organise le Haut-Commandement de la Gendarmerie nationale sénégalaise et fixe les attributions des autorités de commandement. Des Légions de gendarmerie territoriales vont voir le jour. En 2000, le corps compte 4 833 hommes.

En 2006, le décret n° 2006-515 du 9 juin ouvre le recrutement des sous-officiers aux femmes. En 2007, le décret n° 2007-93 du 29 janvier crée l'École des officiers de la Gendarmerie nationale (EOGN) à Dakar. En 2008, le décret n° 2008-1012 du 18 août fixe le statut particulier du personnel de la gendarmerie sénégalaise.



Organisation

Structurée en 2 grands commandements, elle est confrontée à une dispersion géographique importante de ses unités (en charge de l'ordre public sur 95 % du territoire).

La gendarmerie territoriale comprend 7 légions (Ouest à DAKAR, Centre-Ouest à THIÈS, Nord à SAINT-LOUIS, Centre à KAOLACK, Est à TAMBACOUNDA, Sud-est à KOLDA et Sud à ZIGUINCHOR), 20 compagnies (dont une compagnie des transports aériens et une compagnie maritime) et 102 brigades et postes. L'objectif de croissance vise à atteindre 45 compagnies et 300 brigades ou postes¹.

1 Cet accroissement s'appuie notamment sur le développement du concept de communautés de brigades, en densifiant le maillage.

La gendarmerie mobile est structurée en légions (dont la garde présidentielle, la légion d'intervention et légion de sécurité et protection), elle comprend des escadrons dédiés à l'intervention et au maintien de l'ordre et des effectifs affectés à la protection des autorités.

Afin de renforcer les capacités de réaction et la maîtrise des territoires dans la profondeur, le Haut commandement déploie actuellement un dispositif de 16 escadrons de surveillance et d'intervention (ESI), mis pour emploi auprès des commandants de légion territoriale. A ce dispositif vient s'adjoindre l'escadron à compétence nationale GARSI², implanté à KIDIRA, opérationnel depuis août 2019. L'escadron GARSI a vu son effectif porté à 200 militaires dans le cadre de la 2^e phase du projet (2020). Le Haut COMGEND souhaitant disposer à échéance 2022 de 37 ESI³ et d'un deuxième escadron GARSI. Les brigades et postes frontaliers font par ailleurs l'objet d'un renforcement de leur effectif. Enfin, cinq (05) nouveaux escadrons sont créés fin 2021 au sein de la LGI (légion de gendarmerie d'intervention) : 1 escadron blindé et 04 escadrons portés, portant à 11 le nombre d'unités mobiles de la LGI.

Missions

La gendarmerie exerce des missions de police judiciaire, de police administrative et militaire, de défense opérationnelle du territoire et de défense civile. Elle participe aux missions internationales de maintien de la paix (près de 10% de son effectif est employé sur des théâtres extérieurs : au Darfour, en République Démocratique du Congo, au Mali et en Centrafrique, sous mandats ONU, CEDEAO, FAA ...).

La gendarmerie jouit d'une bonne image auprès des autorités gouvernementales. La mise en œuvre d'un Plan stratégique 2017-2019 et du Programme prioritaire d'amélioration des performances de la gendarmerie 2018-2020 a permis de nouvelles constructions, l'acquisition d'équipements et l'accroissement des effectifs qui se poursuivent actuellement. Un des défis majeurs de l'institution concerne son sous-encadrement en officiers, notamment au regard de la montée en puissance actuelle.

Ressources humaines

Son effectif est de l'ordre de 12 000 militaires, dont près de 330 officiers⁴. L'objectif est d'atteindre 15 000 militaires en 2024⁵.

- organismes de formation (initiale et continue)

Les écoles relèvent directement du Haut commandant. L'EOGN (jumelée avec l'EOGN MELUN) est implantée à OUKAM (DAKAR) depuis 2007 et comprend un cours de formation et, sous statut ENVR, un cours d'application des officiers de gendarmerie (CAOG). Bénéficiant de la présence de 2 officiers français, il s'attache à évoluer en permanence pour répondre aux besoins des gendarmeries du continent, et, outre l'aspect rayonnement du modèle gendarmerie, est un des acteurs clés du maintien d'un lien

2 Projet européen « Groupes d'Action Rapide de Surveillance et d'Intervention au SAHEL ».

3 Un partenariat avec les Eléments Français au Sénégal est en cours : appui dans le domaine de la formation tactique des ESI et de la planification opérationnelle notamment.

4 60 officiers en formation.

5 1480 élèves-gendarmes en formation.

étroit entre les forces de gendarmerie africaines et les Forces Armées françaises engagées sur ce continent.

L'école de formation des sous-officiers est située à FATICK (150 kms de DAKAR). Les gendarmes auxiliaires sont formés à l'école de KÉBÉMÉR (effectif de l'ordre de 1 300).

Un centre de formation à la sécurité routière est en projet et le centre de formation à la police judiciaire bénéficie de nouveaux locaux⁶.

Perspectives au plan opérationnel

Les préoccupations affichées du Haut COMGEND sont l'ordre public (face à la contestation interne), la défense opérationnelle du territoire (le long de la bande sahélo-saharienne et sur la côte ouest (exploitations fossiles) et le renseignement criminel (quasiment inexistant).

De nombreux chantiers structurants sont en cours : formation de 800 gendarmes adjoints volontaires, créations d'unités territoriales et mobiles, montée en puissance de la police judiciaire, mise en place d'un fichier de renseignement criminel, construction d'un village dédié au maintien de l'ordre, demande de cession de matériels militaires roulants à la France, acquisition d'équipements sophistiqués et onéreux (hélicoptères, vedettes nautiques, laboratoire ADN...)

L'appui de la coopération française est à cet égard déterminant. Il revêt différentes formes (bilatéral et/ou multilatéral) et repose sur plusieurs opérateurs.

Le concours des éléments français stationnés au Sénégal (EFS), qui s'effectue sous la forme d'un mentorat opérationnel, est par ailleurs fortement apprécié, notamment pour le renforcement des escadrons de surveillance et d'interventions stationnés aux confins du pays.

La coopération française ne s'engage que sur les projets où le partenaire fait montre d'une réelle volonté d'appropriation (prise en charge financière totale ou partielle).

Le gendarmerie du Sénégal est membre de la FIEP depuis 2019

6 Appui financier du programme SENSEC-UE.